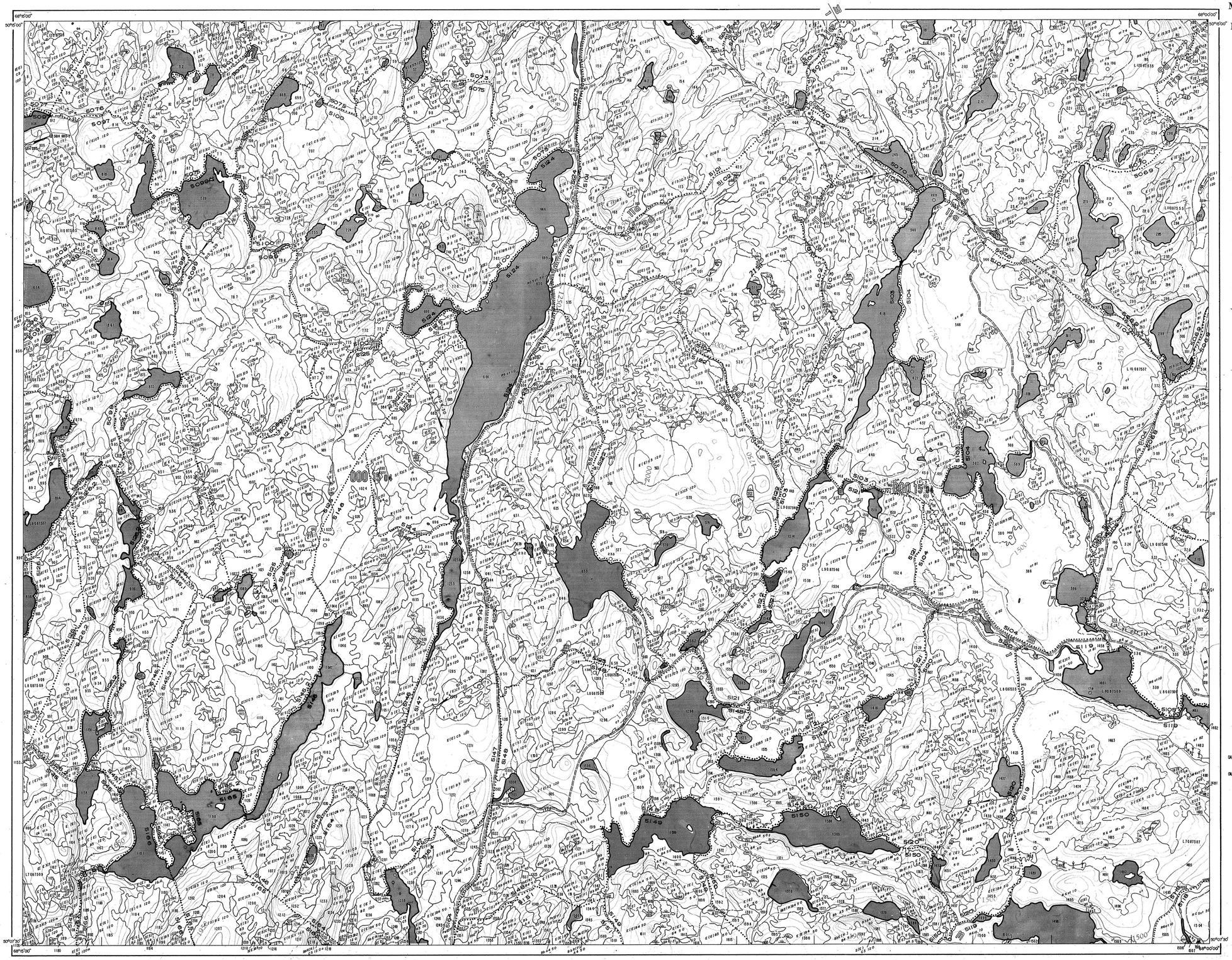

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin gris	R (PG)
— — à mélèze	R (L)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à peuplier	R (PE)
— — à pruche	R (PR)
— — (plantation)	R p
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— — à sapin et/ou épinette blanche	E (S)
— — à mélèze	E (L)
— — à pruche	E (PR)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — sapin et/ou épinette	E (S)
— — (plantation d'épinette blanche)	E(S) p
— — (plantation d'épinette noire)	E(E) p
— — (plantation d'épinette noire ou rouge)	E(EN) p
— — (plantation d'épinette rouge)	E(ER) p
Sapinière	S
— — (le sapin épin. blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à mélèze	S (L)
— — à pruche	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — (plantation de sapin baumier)	S(SB) p
Pinède à pin rouge	P
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P (PR)
— — — et/ou mélèze	P (PR)(L)
— — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P(PR)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (EN)
— — — avec mélèze	P(PR)(L)
— — — avec pin gris	P (PG)
— — — avec peuplier	P(PR)(PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — — (plantation)	P p
Pinède à pin gris	P
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P (PG)
— — — à thuya (cèdre)	P (PG)(C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (EN)
— — — avec mélèze	P(PG)(L)
— — — avec pin rouge	P(PG)(PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P(PG)(PB)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
— — — (plantation)	P p
Plantation de pin sylvestre	P(PS) p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EN)
— — à mélèze	C (L)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C(C) p
Pruchière	Pr
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (PR)
— — — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — à mélèze	Pr (L)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — — à pin gris	Pr (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr p
MÉLÈZE	ML
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	ML (L)
— — — à thuya (cèdre)	ML (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	ML (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	ML(PB)
— — — à pin rouge	ML(PR)
— — — à pin gris	ML(PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	ML (S)
— — — (plantation de mélèze européen)	ML(L) p
— — — (plantation de mélèze japonais)	ML(L) p
— — — (plantation de mélèze laricin)	ML(L) p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus (hauteur moyenne)	Résineux (hauteur moyenne)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec résineux	F1 (S)	F1 (S)
— — — — — avec mélèze	F1 (L)	F1 (L)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin	B2 (S)	B2 (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	B2 (E)	B2 (E)
— — — — — avec pin gris	B2(PG)	B2(PG)
— — — — — avec pin blanc	B2(PB)	B2(PB)
— — — — — avec pin rouge	B2(PR)	B2(PR)
— — — — — avec résineux	B2(R)	B2(R)
Bétulaie à bouleaux jaunes avec pin gris	F1(PG)	F1(PG)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1(PB)	F1(PB)
— — — — avec pin rouge	F1(PR)	F1(PR)
Peuplerale avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
Peuplerale blanche	Pe (B)	Pe (B)
Érablière rouge-résineux	Er(R)	Er(R) (S)
Érablière résineuse	Er (R)	Er (R) (S)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F) (S)
— — sur station humide	M (F)	M (F) (S)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences tolérantes	F
— — d'essences intolérantes	F
— — sur station humide	F
— — (plantation)	F p
Bétulaie à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B2 (B)
— — — bouleaux jaunes	B2 (J)
Peuplerale	Pe
Érablière rouge	Er (E)
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (B)
— — à bouleaux jaunes	Er (J)
— — à hêtre	Er (H)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)
Plantation de peuplier	Pe p
— — de bouleau jaune	B2(J) p
— — de peuplier hybride	Pe(H) p
— — de hêtre d'amérique	F2 (H)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé sec
Désnudé et semi-désnudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Coupe totale
Coupe à blanc
Sinistre partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche feuillus mortes: ⊖ 1-50 % ⊖ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totaux
Coupe sévère
Chablis
Plantation

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (3m)	2 (7m)	3 (12m)	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE.
SIGNATURE : Guy Rochette
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-30 ans
20 "	31-40 "
30 "	41-50 "
40 "	51-60 "
50 "	61-70 "
60 "	71-80 "
70 "	81-100 "
80 "	101-120 "
120 "	121 et plus

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
	70-30 (ans) 30-70 (ans)
	80-50 " 50-80 "
	90-30 " 30-90 "
	90-50 " 50-90 "
	100-50 " 50-100 "
	120-70 " 70-120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeunes inéquiennes: Plus de 2 dominances de feuil. tolérants, majorité des tiges ainsi: Cet 30 ans, Autres peuplements majorité des tiges ont moins de 30 ans.
Vieux inéquiennes: Plus de 2 dominances de feuil. tolérants, majorité des tiges ainsi: Cet 30 ans, Autres peuplements majorité des tiges ont plus de 30 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 50 %	1
Forte	51 à 70 %	2
Extrême	71 % et plus	3
Superficie accourte de pentes > 51%		4

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les territs publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 90 C3 cp 50 C 6 — 1er définition; classe de pente; classe d'âge; origine; 2e définition; classe de hauteur; classe de densité; sous group. d'essences; groupement d'essences; type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne : 1987; Année de publication : 1988; Année de révision :

Divisions territoriales en date du 15/6/87
Déclinaison magnétique 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22 K/7	22 K/8	22 K/5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 K/2	22 K/1	22 K/4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 K/15	22 K/16	22 K/13	

22 K/1 N.E.

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 3*
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 15
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique: 34
Bassin primaire: 20
Bassin secondaire: 3
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97
Division de recensement: 8
Municipalité: 00
Cadastre:
Parcelle: 5118 *
Région écologique: 11a *
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGAN

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.